

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 19 juin 2025

Convocation
Date : 13/06/2025
Affichée et mise en ligne
Le : 13/06/2025

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE PRINCIPAL 2025

Délibération n°
46-CC190625

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 28
- Pouvoirs : 10
- Votants : 38
- Absents : 6

Résultats :

- Pour : 35
- Contre : 3
- Abstention : 0

Liste des délibérations
Affichée et mise en
ligne le : 20/06/2025

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

3 - JUL. 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 19 juin 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque - 4 ter, Avenue de Creil - 60300 Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 13 juin 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur DUMOULIN François

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise
Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur CHARRIER Philippe
Monsieur CURTIL Benoît
Monsieur DUMOULIN François
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Monsieur GEOFFROY Rémi
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle
Monsieur GUÉDRAS Daniel
Madame JAUNET Christel
Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur LEFEVRE Sylvain

Monsieur LESAGE William
Madame LOISELEUR Pascale
Madame LOZANO Michelle
Madame LUDMANN Véronique
Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame MARTIN Emilie
Monsieur MÉLIQUE Jacky
Madame MIFSUD Florence
Monsieur NOCTON Laurent
Madame PALIN-SAINTE-AGATHE
Martine
Monsieur PATRIA Alexis
Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur SICARD Bruno
Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame TONDELLIER Viviane
Madame BENOIST Magalie à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc à Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur GAUDION Philippe à Madame LOISELEUR Pascale
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame GLASTRA Delphine à Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame LUDMANN Véronique
Madame PRUVOST-BITAR Véronique à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame REYNAL Sophie à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur BLOT Laurent
Monsieur BOULANGER Damien
Monsieur DIEDRICH Wilfried
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents et 10 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Madame la Vice-présidente expose à l'Assemblée délibérante qu',

Au vu des résultats de l'exercice 2024 voté ce jour, il vous est proposé de répartir les résultats comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	BP	BS	Total budget
011 - Charges à caractère général	3 678 453,00	57 650,00	3 736 103,00
012 - Charges de personnel	2 041 617,00		2 041 617,00
014 - Atténuations de produits	8 964 058,00	-151 686,00	8 812 372,00
65 - Charges de gestion courante	1 984 940,00	12 500,00	1 997 440,00
66 - Charges financières	97 300,00		97 300,00
67 - Charges spécifiques	20 000,00	5 000,00	25 000,00
68 - Dotations aux provisions	1 000,00		1 000,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 465 663,85	100 000,00	1 565 663,85
023 - Virement à la section d'investissement	1 198 353,15	11 835 266,08	13 033 619,23
TOTAL DEPENSES	19 451 385,00	11 858 730,08	31 310 115,08

Les principaux mouvements réels :

Au chapitre des charges à caractère général, il convient d'inscrire 57 650 € de dépenses supplémentaires pour, d'une part, l'assurance des ouvrages pour la construction de la MAM et d'autre part, la mission de recherche de personnel au service finances et au service environnement.

Il convient de réduire les prévisions budgétaires d'atténuations de produits de - 171 686 €, car les notifications de prélèvement DILICO sont inférieures à l'estimation maximum inscrite au budget primitif.

La mise en place d'un marché pour mettre en place le CLOUD est inscrit pour 6 500 € et les autres redevances sont ajustées pour prendre en charge les licences mises à disposition et les annulations de titres sur exercices antérieurs de l'ex-budget REOMI.

Le chapitre des charges spécifiques est ajusté pour prendre en charge les annulations sur exercices antérieurs des redevances spéciales.

Les mouvements d'ordre entre sections chapitre 042 en fonctionnement et 040 en investissement sont liés à la poursuite de la mise à jour de l'état d'actif et impactent les 2 sections du budget en dépenses et en recettes.

Le virement entre section permet d'équilibrer cette section à hauteur de 11 835 266.08 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT, LES RECETTES

Chapitre	BP	BS	Total budget
013 - Atténuations de charges	20 400,00		20 400,00
70 - Produits des services	433 600,00		433 600,00
73 - Impôts et taxes	4 763 000,00	20 015,00	4 783 015,00
731 - Fiscalité locale	9 272 228,00	47 176,00	9 319 404,00
74 - Dotations et participations	4 889 131,00	-14 009,00	4 875 122,00
75 - Autres produits de gestion courante	35 500,00		35 500,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	37 526,00	2 500,00	40 026,00
002 Résultat de fonctionnement		11 803 048,08	11 803 048,08
TOTAL RECETTES	19 451 385,00	11 858 730,08	31 310 115,08

La réception tardive de l'Etat 1259 nécessite d'ajuster les recettes de fractions compensatoires de TVA pour 6 952 €, et d'inscrire les rôles supplémentaires perçus à ce jour pour 13 063 €.

Les impôts locaux sont ajustés à - 12 579 €, auxquels s'ajoutent 59 755 € de recettes liées à la TEOM.

La notification de la DGF permet d'ajuster les crédits à - 14 009 €.

Les mouvements d'ordre ont été évoqués plus haut. L'affectation des résultats est inscrite pour 11 803 048,08 €, comme votée ce jour.

SECTION D'INVESTISSEMENT - LES DEPENSES

Chapitre	BP	Restes à réaliser	BS	Total budget
16 - Emprunts et dettes assimilés	286 000,00			286 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	722 900,00	86 097,98		808 997,98
204 - Subventions d'équipement versées	1 905 998,98	1 912 620,26		3 818 619,24
21 - Immobilisations corporelles	523 235,00	11 297,79		534 532,79
23 - Immobilisations en cours	2 200 000,00	0,00		2 200 000,00
27 - Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00		10 000,00
45411 - Travaux effectués d'office	40 000,00	0,00		40 000,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	37 526,00	0,00	2 500,00	40 026,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	204 000,00	0,00	676 760,00	880 760,00
001 - Résultats d'investissement			116 203,43	116 203,43
opérations				
19 - Etude programmation faisabilité piscine	348 900,00	97 277,04		446 177,04
25 - Réhabilitation Bâtiment 6 Quartier ORDENER	179 104,89	1 311,18		180 416,07
29 - Terrains familiaux locatifs	112 650,70	125 225,40		237 876,10
30 - Eclairage ZAE	30 000,00	0,00		30 000,00
31 - Aménagement des voies cyclables	2 210 001,00	20 061,25		2 230 062,25
32 - Office de tourisme	320 059,00	0,00		320 059,00
33 - Construction MAM	1 080 000,00	59 871,83	60 000,00	1 199 871,83
34 - Liaison ferroviaire	77 974,00	6 511,00		84 485,00
TOTAL DEPENSES	10 288 349,57	2 320 273,73	855 463,43	13 464 086,73

La poursuite du contrôle de l'état d'actif permet d'ajuster les différents mouvements d'ordre.

Les résultats de l'exercice 2024 sont également inscrits en dépenses pour 116 203,43 €.

Les opérations :

La Maison d'Assistants Maternels :

Les préconisations du Maître d'œuvre nécessitent d'inscrire 60 000 € supplémentaires pour les diverses inspections de conformités et le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement. L'autorisation de programme est également ajustée dans ce sens.



SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	BP	Restes à réaliser	BS	Total budget
10 - Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00	85 609,00	2 301 887,53	2 887 496,53
13 - Subventions d'investissement	240 280,00	48 980,63		289 260,63
16 - Emprunts et dettes assimilés	7 753 850,22		-7 753 850,22	0,00
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours	2 317,90	0,00		2 317,90
45412 - Travaux effectués d'office	40 000,00	0,00		40 000,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 198 353,15	0,00	100 000,00	1 298 353,15
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	204 000,00	0,00	676 760,00	880 760,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 465 663,85		11 835 266,08	13 300 929,93
opérations				
19 - Etude programmation faisabilité piscine	0,00			0,00
25 - Réhabilitation Bâtiment 6 Quartier ORDENER	0,00			0,00
29 - Terrains familiaux locatifs	0,00			0,00
30 - Eclairage ZAE	0,00			0,00
31 - Aménagement des voies cyclables	378 168,55			378 168,55
32 - Office de tourisme	0,00			0,00
33 - Construction MAM	691 400,00			691 400,00
34 - Liaison ferroviaire	0,00			0,00
TOTAL RECETTES	12 474 033,67	134 589,63	7 160 063,39	19 768 686,69

L'affectation des résultats (chapitre 10) est inscrite selon les éléments du compte administratif voté ce jour à hauteur de 2 301 887,53 €.

Le recours à l'emprunt d'équilibre (chapitre 16), inscrit au budget primitif, est retiré.

Les autres mouvements ont été évoqués dans les précédentes lignes.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le vote du budget primitif du 03 avril 2025

Vu le vote du compte administratif de ce jour

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 mai 2025

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits par suite du vote du compte administratif, afin d'intégrer les résultats et leurs affectations.

DÉCIDENT A LA MAJORITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les modifications budgétaires suivantes tant en dépenses qu'en recettes dans chacune des sections du budget principal :

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	BP	BS	Total budget	Chapitre	BP	BS	Total budget
011 - Charges à caractère général	3 678 453,00	57 650,00	3 736 103,00	013 - Atténuations de charges	20 400,00		20 400,00
012 - Charges de personnel	2 041 617,00		2 041 617,00	70 - Produits des services	433 600,00		433 600,00
014 - Atténuations de produits	8 964 058,00	-151 686,00	8 812 372,00	73 - Impôts et taxes	4 763 000,00	20 015,00	4 783 015,00
65 - Charges de gestion courante	1 984 940,00	12 500,00	1 997 440,00	731 - Fiscalité locale	9 272 228,00	47 176,00	9 319 404,00
66 - Charges financières	97 300,00		97 300,00	74 - Dotations et participations	4 889 131,00	-14 009,00	4 875 122,00
67 - Charges spécifiques	20 000,00	5 000,00	25 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	35 500,00		35 500,00
68 - Dotations aux provisions	1 000,00		1 000,00				
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 465 663,85	100 000,00	1 565 663,85	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	37 526,00	2 500,00	40 026,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 198 353,15	11 835 266,08	13 033 619,23	002 Résultat de fonctionnement		11 803 048,08	11 803 048,08
TOTAL DEPENSES	19 451 385,00	11 858 730,08	31 310 115,08	TOTAL RECETTES	19 451 385,00	11 858 730,08	31 310 115,08

Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
Chapitre	BP	Restes à réaliser	BS	Total budget	Chapitre	BP	Restes à réaliser	BS	Total budget
16 - Emprunts et dettes assimilés	286 000,00			286 000,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00	85 609,00	2 301 887,53	2 887 496,53
20 - Immobilisations incorporelles	722 900,00	86 097,98		808 997,98	13 - Subventions d'investissement	240 280,00	48 980,63		289 260,63
204 - Subventions d'équipement versées	1 905 998,98	1 912 620,26		3 818 619,24	16 - Emprunts et dettes assimilés	7 753 850,22		-7 753 850,22	0,00
21 - Immobilisations corporelles	523 235,00	11 297,79		534 532,79	21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours	2 200 000,00	0,00		2 200 000,00	23 - Immobilisations en cours	2 317,90	0,00		2 317,90
27 - Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00		10 000,00					
45411 - Travaux effectués d'office	40 000,00	0,00		40 000,00	45412 - Travaux effectués d'office	40 000,00	0,00		40 000,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	37 526,00	0,00	2 500,00	40 026,00	040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 198 353,15	0,00	100 000,00	1 298 353,15
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	204 000,00	0,00	676 760,00	880 760,00	041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	204 000,00	0,00	676 760,00	880 760,00
001 - Résultats d'investissement			116 203,43	116 203,43	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 465 663,85		11 835 266,08	13 300 929,93
opérations					opérations				
19 - Etude programmation faisabilité piscine	348 900,00	97 277,04		446 177,04	19 - Etude programmation faisabilité piscine	0,00			0,00
25 - Réhabilitation Bâtiment 6 Quartier ORDENER	179 104,89	1 311,18		180 416,07	25 - Réhabilitation Bâtiment 6 Quartier ORDENER	0,00			0,00
29 - Terrains familiaux locatifs	112 650,70	125 225,40		237 876,10	29 - Terrains familiaux locatifs	0,00			0,00
30 - Eclairage ZAE	30 000,00	0,00		30 000,00	30 - Eclairage ZAE	0,00			0,00
31 - Aménagement des voies cyclables	2 210 001,00	20 061,25		2 230 062,25	31 - Aménagement des voies cyclables	378 168,55			378 168,55
32 - Office de tourisme	320 059,00	0,00		320 059,00	32 - Office de tourisme	0,00			0,00
33 - Construction MAM	1 080 000,00	59 871,83	60 000,00	1 199 871,83	33 - Construction MAM	691 400,00			691 400,00
34 - Liaison ferroviaire	77 974,00	6 511,00		84 485,00	34 - Liaison ferroviaire	0,00			0,00
TOTAL DEPENSES	10 288 349,57	2 320 273,73	855 463,43	13 464 086,73	TOTAL RECETTES	12 474 033,67	134 589,63	7 160 063,39	19 768 686,69

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 3 - JUIL. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 3 - JUIL. 2025

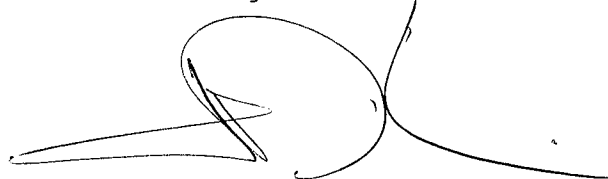
Fait à Senlis, le 3 - JUIL. 2025

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

François DUMOULIN



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr